FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU

COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE REGIONALE ILE-DE-FRANCE DE RUGBY

DU DIMANCHE 1ER SEPTEMBRE 2024

Au Complexe Sportif Jean Guimier
70, avenue Gilbert Berger 93290 Tremblay-en-France

Validé lors du Comité Directeur du 24 octobre 2024

COMITE DIRECTEUR :

Membres élus

Présents :
Thierry ALLIESSE, Audrey BERTHOUMIEU, Jérôme BOUSQUET, Bruno CHETOUANE, Thierry CHEVALIER, Sandrine CLARY, Alain COLLAS, Michel DESFRERES, Séverine DRUART, Yves DUBUC, Jean-Loup DUJARDIN, Yvan DURY, Marie-Chantal GAY, Pascal GIRAUD, Caroline GRONDIN TRAN, Laurent LAGUERRE, Peter MAC NAUGHTON, Yann MARIN, Philippe MARTINEZ, Vincent PUBERT, Jérôme REMY, Pierre SALLENAVE, Alain TRONQUET

Excusés :
André CALAS, Olivier CHARLES, Antoine CHENAIS, Claire ESCALET, Jean-Claude GRECO, Mariane GRUEL, Elisabeth KARIOTAKIS, Marc-Henri KUGLER, Sabine LARCHER, Michel LAUNAY, Jean-Charles MASCETTI, Jean-François MICHELON, Valérie PHILIPPE, Jean-Claude SKRELA, Henri TOMAS

Membres de droit

Présents :
Gilbert DERUS (95), Bernard FAVAREL (94), Jean-Luc PUSSACQ (93), Christophe RENAULD (92), Michel TASTET (91),

Excusés :
Laurent DUPONT (77), Armand PERIE (78), Anne SAMPERMANS (75)

INVITES :

Présent :
Franck CIBOIS

Excusés :
Sylvain BERNARD, Christine DEL PAPA, Francis JOUBERTON, Olivier LENORMANT, Jean-Daniel SIMONET

Le dimanche 1er septembre 2024, à 9 heures, les membres du Comité Directeur se sont réunis en présentiel, sur convocation écrite faite par le Président en date du 21 août 2024.

Le quorum étant atteint, 28 membres sur 46 présents pour le Comité Directeur, l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Accueil du Président
2. Validation du PV du Comité Directeur du 11 juillet 2024
3. Actualités fédérales
4. Actualités régionales
5. Validation du règlement des compétitions régionales Seniors 2024/2025
6. Validation du règlement financier de la LIFR 2024/2025
7. Organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire Elective du 2 novembre 2024
8. Questions diverses

La réunion débute à 9 heures sous la Présidence de Thierry ALLIESSE.

I. ACCUEIL DU PRÉSIDENT

Thierry ALLIESSE salue tous les membres présents et remercie le club de Terres de France Rugby d'accueillir cette réunion.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux membres du Comité Directeur de respecter une minute de silence en hommage à Medhi NARJISSI (joueur de l'équipe de France moins de 18 ans) et René HOURQUET (ancien arbitre et ancien Trésorier Général de la FFR).

Thierry ALLIESSE propose ensuite d'aborder l'ordre du jour.

II. VALIDATION DU PV DU COMITE DIRECTEUR DU 11 JUILLET 2024

Thierry ALLIESSE soumet à l'approbation des membres du Comité Directeur le procès-verbal du Comité Directeur du 11 juillet 2024.

Les membres du Comité Directeur approuvent le procès-verbal du Comité Directeur du 11 juillet 2024 à l'unanimité

III. ACTUALITES FEDERALES

Thierry ALLIESSE fait un point sur l'actualité au sein de la FFR :

- Comité Directeur du 23 Août 2024 : Il a été uniquement consacré aux évènements d'Argentine et d'Afrique du Sud.
 - Pour l'Argentine Florian GRILL et Jean Marc LHERMET ont appris l'incident en arrivant à Buenos Aires à leur descente d'avion.
 La stratégie a d'abord été de faire confiance dans la justice Argentine sans contester quoi que ce soit, d'assurer la défense des deux joueurs en trouvant les avocats français et argentin, de régler les avances d'honoraires, d'essayer de faire en sorte qu'ils ne soient pas incarcérés à Mendoza et d'essayer d'obtenir une libération conditionnelle.

La FFR a avancé les frais de déplacement des familles. La gestion médiatique a été assurée au mieux. Il n'était pas envisageable de consulter le Comité Directeur en raison de la distance, du décalage horaire et de la rapidité nécessaire pour prendre des décisions. Il faut attendre que la procédure aille à son terme.

- Sur le dossier Sud-Africain, qui est d'une extrême gravité, puisqu'un jeune a perdu la vie, Florian et la FFR ont d'abord privilégié l'organisation des démarches relatives à la disparition du jeune Mehdi : ministère, ambassade, fédération sud-africaine, intendance, rapatriement du reste de l'équipe... Il a diligenté sur place JM BEDERED.

 C'est Florian qui a annoncé le décès à la famille. Dans un 1er temps, il ressort que la famille ne souhaitait pas communiquer avec le président (Refus de visio). Néanmoins, je peux dire que le contact est repris et qu'il y aura une rencontre prochainement. Nous connaissons Florian qui a été président de notre Ligue et ne pouvons imaginer qu'il puisse manquer de sentiments humains. Une enquête interne a été diligentée ; elle dira ce qui s'est passé et pourquoi cette équipe a atterri sur cette plage et s'est retrouvée dans l'eau alors que le danger était patent.
 La famille Narjissi a déposé une plainte auprès du Procureur de la République d'Agen ; la justice fera son travail, les responsabilités seront établies. Florian estime tout à fait légitime qu'il en soit ainsi.

 Malheureusement ces affaires regrettables ne manquent pas de faire l'objet de récupérations politiques afin de faire en sorte de ternir l'image du président de la FFR et de ses équipes. C'est ce que n'ont pas manqué de faire les élus dits d'opposition en adressant une motion de défiance au président arguant de l'exercice solitaire du pouvoir, d'une communication mauvaise et contradictoire et en mettant en avant le fait que le Comité Directeur ne soit pas consulté et de ce fait qu'il soit bafoué et méprisé par le président et ses équipes.

 Un débat s'est ouvert sur le rôle du Chef de Délégation si rôle il y a. Cette fonction existe-t-elle ou a-t-elle été abolie ?

 Il n'y a pas eu de mise au vote de cette motion et Florian a dit que ce sont les clubs qui mi-octobre décideront de lui renouveler ou non leur confiance. Florian a également dit qu'il avait envisagé de donner sa démission mais que cette décision in fine ne lui est pas apparue comme cohérente.

 Pour ma part et je ne suis pas le seul à le penser, j'ai trouvé l'attitude de certains élus au regard de ces affaires, indécente. C'est une récupération politique inacceptable !

 Jean RIVOAL mais surtout René BOUSCATEL ont pris la défense de Florian et ont déclaré qu'ils ne voyaient pas comment ces deux crises auraient pu être mieux gérées.

 Il a été ensuite reproché l'organisation des Etats Généraux du Rugby ou plus exactement des Etats Généraux des sélections nationales. L'explication n'a peut-être pas été suffisante mais en tout état de cause, ça n'était pas au Comité Directeur de la FFR de prendre en charge ces problématiques mais bien à des collèges représentatifs avec en leur sein des membres du Comité Directeur. Il s'agit d'organiser au mieux et au plus vite l'organisation des tournées et le comportement attendu des joueurs et joueuses et de définir les contours

des missions de l'encadrement. Les conclusions seront rendues très prochainement soit dans 2 semaines.

Les questions comportementales (addictions à la drogue, à l'alcool, au sexe) sont désormais des questions qui sont au cœur de notre sport qui n'est pas en dehors mais bien dans la société. L'usage de la cocaïne dans le rugby pro est un fait qui concerne un grand nombre de joueurs.

Ces Etats Généraux ont réuni 30 personnes issues de la famille du rugby : 5 FFR / 5 LNR / 5 staffs Équipe de France / 5 Rugby amateur / 10 représentants des syndicats etc...

Travail en 3 questions :

- Attentes sur le haut-niveau
- Qu'est-ce qui fonctionne aujourd'hui et qu'est-ce qui peut être amélioré ?
- Que peut-on apporter de nouveau ?

La FFR engage les Ligues à réunir des Etats Généraux sur ces sujets avec des joueuses, des joueurs, des dirigeants, des entraineurs et de élus.

- World Rugby : La FFR a demandé à World Rugby l'abaissement de la ligne de placage. Avec les protège-dents connectés, on a constaté un lien direct des placages hauts avec les commotions cérébrales.

- Coq Sportif : dette à l'encontre de la FFR de 5,7 millions, engagements non tenus, garantie à première demande engagée et assignation en liquidation judiciaire effectuée.

- Le contrat ADIDAS débute aujourd'hui.

- Agenda des rendez-vous de septembre :
 - Séminaire des DG le 5 septembre
 - Tournoi des partenaires le 12 septembre
 - Séminaire des salariés le 19 septembre
 - Séminaire environnement le 26 septembre
 - Séminaires des Présidents calés dans l'agenda

- TNQ TOTAL E :
 - Félicitations à tous les territoires pour la mobilisation et les différentes organisations. L'objectif de 1 150 animations est presque atteint. Aujourd'hui, 813 retours sur les animations qui ont été mises en place, plus de 340 animations ne sont pas encore justifiées. Environ 20 000 enfants ont bénéficié de ces actions dans les territoires (19 466 participants avec environ 7 000 filles et plus de 12 000 garçons) avec un taux de satisfaction de 4,53 sur 5. Les chiffres seront partagés au fil de l'eau. Un mail sera envoyé afin de recueillir les derniers retours des clubs au 30 septembre pour justifier les demi-journées. Belles réussites et importante mobilisation de Total Energies à travers ses directions régionales. Intervention d'influenceurs sur certaines opérations, afin d'accroître la visibilité (sous le contrôle du juridique). Point d'alerte en Grand Est, où l'organisation semble compliquée, et où aucune date n'a été fixée.

- Le déploiement de i.arbitre sera sans doute un peu retardé en raison des problèmes de santé de Franck MACIELLO à qui nous souhaitons un prompt rétablissement.

- Mouvements de personnel à la DTN :
 - Martin SALEILLE devient CTL des Hauts-de-France avec un CDD de 1 an pour le moment.
 - Départ de Baptiste GATUINGT du poste de Manager PPF pris par Rudy BRENIER : Un travail de tuilage est en cours en Île-de-France et un CTL va être recruté.
 - Guillaume LAFFONT devient Manager Académie Olympique.
 - Frédéric POMAREL prend le poste de Manager PPF à la place de Guillaume LAFFONT avec un appel à candidature pour le poste DTL outre-mer.
 - Nouvelle organisation des 14 équipes de France avec 4 blocs :
 - Un bloc filière 7 garçons porté par Jérome DARET ;
 - Un bloc équipe de France à XV jeunes porté par Cédric LABORDE avec David COURTEIX (lien avec les clubs) ;
 - Un bloc avec les féminines à 7 et à XV porté par Christophe REIGT, avec un nouveau sélectionneur France 7 féminin : Romain HUET ;
 - Enfin le XV de France masculin avec Raphaël IBANEZ et Fabien GALTHIE.

IV. ACTUALITES REGIONALES

1 – Sportif

- Haut Niveau et Féminines (intervenant Peter MACNAUGHTON)
 - La réunion des CEL s'est déroulée dans le cadre du séminaire des CTC.
 - Les CSM15 garçons et filles ont eu lieu avec la présence de 32 filles et 40 garçons.
 - Il faut qu'on étoffe l'encadrement de ces rassemblements.
- Point Rugby à 7 et divers (intervenant Thierry ALLIESSE)
 - La médaille d'Or obtenue par les joueurs de l'Equipe de France de Rugby à 7 est une très bonne chose pour le développement de la pratique.
 - La tournée d'automne s'organise.
 - Une soirée du rugby à 7 est prévue.
 - L'équipe féminine de Bobigny va participer au Seven.
 - Félicitations à Jérémy ROZIER porte drapeau français de l'arbitrage lors des JO.
- Compétitions jeunes (Thierry ALLIESSE)
 - Le Bureau Exécutif a validé la participation d'Evreux dans les championnats IDF U16 et U19.

2 – Educatif

- Point EDR (intervenant Bruno CHETOUANE)
 - Il rappelle la tenue de la Semaine Nationale des Ecoles de Rugby.
 - Il précise que les Kits des écoles labélisées ont été livrés.
 - Tous les dossiers de labélisation présentés à Poitiers ont été validés.
 - Jean-Luc PUSSACQ pose la question de la surcharge d'activités pour les jeunes filles M15 entre les plateaux avec les garçons et les regroupements spécifiquement féminins.
 - Un groupe de travail au sein de la Commission des écoles de rugby va être mis en place pour réfléchir à cette question.
 - Jean-Luc PUSSACQ souhaite participer à ces travaux.
 - Audrey BERTHOUMIEU précise qu'il est important de voir s'il elles doivent participer à tous les rassemblements.
 - Pascal GIRAUD : il faut se repositionner par rapport au développement du rugby féminin. Il faut aussi voir cette question pour les garçons.

 - Peter MACNAUGHTON : il faut que les clubs adaptent leur activité pour celles qui jouent la Haut Niveau.

- Partenariats Ecoles / Universités (intervenant Thierry ALLIESSE)
 - Le partenariat avec l'ESUP signé en juin 2024 avance avec une séance d'information organisée et la participation à la journée d'intégration fin octobre.
- IREF (intervenant Pascal GIRAUD)
 - Les inscriptions pour les Brevets Fédéraux sont en cours.
 - On va aller de plus en plus vers des séances de formation digitalisées.
 - Les formation rugby à X et à 7 vont être maintenues.
 - 20 inscrits au BPJEPS 2024/2025.
 - Le dossier d'habilitation CQP va être déposé avant le 23/09/2024.
 - A partir de 2025/2026, la LIFR proposera le DEJEPS.
 - Christophe RENAULD : Qu'est ce qui nous diffère des autres organismes ?
 - Pascal GIRAUD : Le suivi pendant et après est un « plus » via la structure LIFR. On a une plus grande réussite à l'examen. Notre taux de réussite est au-dessus de la moyenne nationale.

3 – Citoyen

- Rugby Santé (intervenant Audrey BERTHOUMIEU)
 - 12 sections actuellement et 4 ou 5 à venir.
 - Au niveau national il y en a 60.
 - La journée Rugby Santé sera renouvelée.
- Rugby Adapté (intervenant Audrey BERTHOUMIEU)
 - 7/8 sections en Ile-de-France.
 - 1 journée était prévue sur 2023/2024. Elle devait se dérouler durant les JOP mais finalement sera annulée en raison de difficultés pour l'organiser au Racing.
 - 1 journée aura lieu au printemps 2025.
 - Christophe RENAULD : L'intention du Racing 92 ne rentre pas forcément dans notre démarche pédagogique et humaniste. Ils ont tendance à vouloir être les « Champions du Monde ».
 - Jean-Loup DUJARDIN : Il a comme projet d'organiser un évènement avec son association et des sections de rugby adapté franciliennes.
- Citoyenneté (intervenant Pierre SALLENAVE)
 - Programme 2024-2025 : les candidatures sont finalisées. 11 AST recrutés.
 - L'objectif est d'aller au-devant des jeunes qui ne font pas de sport.
 - Il faut plus pérenniser au lieu de développer à tout va !
 - Avec la Préfecture de Seine Saint Denis, nous avons obtenu un financement pluriannuel.
 - Aujourd'hui a lieu à Tremblay le tournoi régional Ile-de-France du TNQC TOTAL ENERGIE.
 - Thierry ALLIESSE : La date du tournoi n'est pas idéale. A l'avenir tous les clubs participant aux actions devront participer au tournoi.
- Job Dating (intervenant Vincent PUBERT)
 - Transition en cours vers des financements privés.
 - 19 actions prévues sur 2024/2025.
 - Sur les actions 2023/2024, 100 candidats et 11 entreprises présentes en moyenne.
 - Les financements vont être récupérés par la structure « les Clubs Sportif Engagés » qui redistribuera aux clubs participants.

4 – Paris 2024

Alain TRONQUET fait un point sur les évènements organisés lors des Jeux Olympiques :

- La LIFR a mené des actions dans 7 départements sur 8 (pas d'action dans le 94).
- 10 évènements ont été organisés.
- Le 5 octobre, la LIFR remerciera tous les bénévoles qui sont intervenus dans l'organisation des manifestations où la LIFR était présente.
- 1 action est envisagée pendant les jeux paralympiques.

Thierry ALLIESSE remercie toutes les personnes qui ont œuvré dans l'organisation de nos actions.

Jean-Luc PUSSACQ remercie la Ligue pour son soutien dans les organisations mises en place sur la Seine Saint Denis.

Bernard FAVAREL regrette que l'opération prévue à Vincennes n'ait pu se tenir. Il signale qu'une action de Beach s'est déroulée sur son département sur 8 jours.

5 – Transverse et Ressources Humaines

- ETL
 - Pascal GIRAUD fait un point sur le séminaire de rentrée des CTC à Antony.
 - Thierry ALLIESSE précise que la question de la fidélisation des licenciés va être un sujet majeur.
- Travaux rue Omer Talon et projet Montbrand (intervenant Thierry ALLIESSE)
 - La partie « travaux » du 7 rue Omer Talon est terminée, la réception a été réalisée le 30 août avec quelques réserves et la salle peut donc être utilisée.
 - La partie mobilier et agencement en particulier du bar, l'espace du personnel et la réserve (ex cuisine) seront installés courant octobre.
 - Pour Montbrand, une visite a été organisée sur place fin juillet. Les travaux avancent rapidement et sont dans les délais. Les espaces sont assez vastes et des endroits de stockage ont été identifiés. Un début de réflexion est en cours avec le Comité Départemental du 93, si nous venions à utiliser certains espaces partagés. La question de l'accès de camion de livraison a été élucidée puisqu'il existe un accès pompier qui desservira les bâtiments.
 - Pas d'informations sur les charges ni sur le coût des espaces partagés. Nous allons évaluer les coûts d'installation et de déménagement qui seront à la charge de la LIFR. Nous allons, maintenant que les travaux sont terminés, faire évaluer la valeur locative de notre siège actuel.
 - Laurent LAGUERRE demande si c'est acté que la LIFR va s'installée à Montbrand ?
 - Thierry ALLIESSE précise qu'il y a certes un intérêt à y aller mais que la question économique sera déterminante.
 - Michel TASTET demande s'il y aura la même superficie que rue Omer Talon ?
 - Thierry ALLIESSE : Oui et il y aura des espaces partagés.
- Ressources Humaines (intervenant Thierry ALLIESSE)

- Pierre AMESTOY a donné sa démission de son poste de Responsable de l'IREF et a quitté la LIFR le 27/08. Il est remplacé par Julien COMBES qui est arrivé le 19/08 et a pris immédiatement ses fonctions.
- 3 alternants vont arriver dans la première quinzaine de septembre : Léa LACHAUD et Florian DALOUS à la communication et Tamazi CHUTLASHVILI au Pôle Sportif.
- Un autre recrutement d'alternant a été lancé en partage avec l'IREF et le Secrétariat Général.
- Fin de contrat pour Salomé GARAUD, Théo DALOUS, Clément DUTHUILLE, merci à eux pour leur excellent travail.
- Rudy BRENIER a été promu manager PPF IDF à compter du 2 septembre 2024. La FFR va devoir pourvoir à son remplacement et nous avons demandé qu'elle lance au plus vite le recrutement.

- Qualification terrains (intervenant Michel DESFRESRES)
 - La qualification des installations de Marville est en cours.
- RSE (intervenant Michel DESFRESRES)
 - Un séminaire avec l'ensemble des ligues est prévu à Marcoussis le 26/09.
- POS (intervenant Thierry CHEVALIER)
 - Bilan et résultats du POS 2023-2024 : On va toucher 100 % de la part variable.
 - Une réunion pour préparer la programmation 2024-2025 du POS est eu lieu ce jeudi.
- Comités Départementaux (intervenant Thierry CHEVALIER)
 - Pour toucher leur subvention, les Comités Départementaux devront transmettre leur bilan financier 2023/2024 à la LIFR pour le 30/11/2024.
- Mouvement clubs (intervenant Thierry CHEVALIER)
 - Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la création du club « Servals Rugby » (sortie de l'omnisport de la section rugby du club de Vanves).

V – VALIDATION DU REGLEMENT DES COMPETITIONS REGIONALES SENIORS 2024/2025

Le Président soumet au Comité Directeur la validation du Règlement des Compétitions Séniors 2024/2025 qui a été a été validé par la FFR avec quelques modifications ***(voir document joint en annexe 1)***.

Un échange a eu lieu concernant les obligations des équipes 3 à propos de la mise en place d'une liste de joueurs autorisés à participer aux compétitions (article 5 d du Cadre Réglementaire).

Le Président propose de maintenir le dispositif prévu et d'effectuer un bilan à l'issue de la saison 2024/2025.

Le Président soumet aux membres du Comité Directeur le règlement en annexe.

Les membres du Comité Directeur valident le Règlement des Compétitions Séniors 2024/2025 à la majorité moins 2 abstentions (Jérôme BOUSQUET et Laurent LAGUERRE)

VI – VALIDATION DU REGLEMENT FINANCIER DE LA LIFR 2024/2025

Alain COLLAS présente le Règlement Financier de la LIFR pour la saison 2024/2025 ***(voir document joint en annexe 2)***.

Le Président soumet aux membres du Comité Directeur la validation de ce règlement.

Les membres du Comité Directeur valident le Règlement Financier de la LIFR pour la saison 2024/2025 à l'unanimité

VII – ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE DU 2 NOVEMBRE 2024

Thierry CHEVALIER rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire Elective aura lieu le samedi 2 novembre 2024 à la Ligue.

Le rétroplanning de cette Assemblée Générale est le suivant :

Date	Action
2 septembre 2024	Saisine de la CSOE
5 septembre 2024	Lancement de l'appel à candidature
2 octobre 2024	Date limite de dépôt des candidatures
3 octobre 2024	Réunion de la CSOE
Entre le 4 et le 9 octobre 2024	Communication sur la recevabilité des listes déposées
A déterminer	Période d'enregistrement des pouvoirs
A déterminer	Période de vote
2 novembre 2024	Assemblée Générale Elective

Il soumet au Comité Directeur l'adoption des dispositions suivantes :

a) Validation de l'ordre du jour de l'AGO Elective

1. Ouverture de la 21ème Assemblée Générale par le Président de la LIFR
2. Présentation du tableau des pouvoirs par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
3. Proclamation des résultats de l'élection du Comité Directeur de la LIFR par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
4. Clôture de la 21ème Assemblée Générale par le Président-élu de la LIFR

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette proposition

b) Validation de la date d'arrêté des effectifs pour le décompte des voix par club

- Date proposée : 30 juin 2024

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette proposition

c) Désignation des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

- Composition de la Commission de Vérifications des Pouvoirs :
 - Philippe DE MIRANDA (Président)

- Jean-Louis BIASIN
- Sylvie BOULET
- Christian GUTIERREZ
- Joëlle LEFRANC
- Jean-Jacques RICARD
- Jean-Daniel SIMONET
- Patrick VIALETTE

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette proposition

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1 – Médicale

- Audrey BERTHOUMIEU :

 - Un nouveau certificat 1ère ligne est nécessaire sauf si le précédent, date de moins d'un an.
 - Au niveau des Cartons Bleus, le délai passe à 12 jours pour les Plus de 19 ans.

2 – Coût du CNR pour l'organisation de stage

- Christophe RENAULD :

 - Il trouve le coût du CNR très cher.

Le Président accueil Jordan ROUX, membre du Bureau Fédéral de la FFR et l'invite à répondre à la question.

- Jordan ROUX :

 - C'est une erreur lorsque le marché a été passé pour la gestion du CNR car les structure de la FFR bénéficient normalement d'un tarif préférentiel. Cela va être revu très vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 heures 15.

Fait à Paris, le 1er septembre 2024.

Le Président	Le Secrétaire Général
Thierry ALLIESSE	Thierry CHEVALIER

ANNEXE 1

Règlement des compétitions régionales Seniors 2024/2025

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Règlement Sportif de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby

Compétitions Seniors 2024/2025

Préambule

Le règlement sportif de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby présente l'organisation des compétitions régionales dont elle a la responsabilité, par délégation de la FFR. Le présent règlement, validé, dans ses principes, par le Comité Directeur de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby le 11/07/2024 a été homologué par le Président de la Commission des Epreuves Fédérales en date du 30/08/2024, conformément à l'article 320-4 des Règlements Généraux de la FFR. Il a été définitivement validé par le Comité Directeur de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby le 01/09/2024.

Le règlement sportif de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby s'appuie sur les Règlements Généraux de la FFR pour tous les cas non traités dans le présent règlement. Le Comité Directeur de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby est compétent pour toute prise de décision qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt du rugby au sein de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby.

Le règlement sportif a été rédigé comme suit :

- Une première partie détaille le cadre règlementaire avec les articles importants des Règlements Généraux de la FFR, le tableau d'accession en Fédérale 3, le tableau des qualifiés en championnats de France ainsi que les dispositifs spécifiques mis en place par votre Ligue Régionale. En résumé, il s'agit du socle commun à chaque Ligue Régionale.
- En deuxième partie, le calendrier général de la saison 2024/2025 pour la Ligue Régionale Ile de France de Rugby
- En troisième et dernière partie, les livrets de competitions qui détaillent les formats, les calendriers, les phases finales ainsi que les affectations 2025/2026 pour chaque niveau de compétition.

Contacts et organisation de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby

Fonction	NOM, Prénom	Mail	Tel.
Elu en charge des Compétitions Séniors	CALAS, André	a.calas@idfrugby.fr	06.08.23.14.16
Responsable du Pôle Compétitions	LACHARTRE, Jonathan	j.lachartre@idfrugby.fr	06.12.62.57.38
Chargé de mission du Pôle Compétitions	DIRINGER, Olivier	o.diringer@idfrugby.fr	06.21.39.48.27

Heures d'ouverture de la LIFR : de lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Table des matières

Préambule 1
I) Cadre règlementaire 3
1) Rappel règlementaire : l'organisation générale des compétitions 3
2) Règlement financier des compétitions officielles 4
3) Tableaux d'accession en Fédérale 3 5
4) Tableaux des qualifiés en championnats de France 6
5) Dispositions spécifiques mises en place par la ligue 6
II) Calendrier Général 13
III) Livret des Compétitions 14
A. Régionale 1 14
1) Préambule 14
2) Principes généraux 14
3) Listes des équipes participantes 15
4) Format de la compétition 15
B. Réserves Régionale 1 18
1) Participants (équipes engagées) 18
2) Listes des équipes participantes 18
3) Format de la compétition 19
C. Régionale 2 21
1) Principes généraux 21
2) Listes des équipes participantes 21
3) Format de la compétition 22
D. Régionale 3 25
1) Principes généraux 25
2) Listes des équipes participantes 26
3) Format de la compétition 27
IV) Annexes 32

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

I) Cadre règlementaire

1) Rappel règlementaire : l'organisation générale des compétitions

a. Article 320-1 : Le principe d'invitation

L'organisation des épreuves de rugby est basée sur le principe d'invitation d'équipes d'associations affiliées à la F.F.R. Ce principe d'invitation relève de la compétence de la F.F.R. puis, par délégation, de la L.N.R. pour les groupements professionnels et des organismes régionaux de la F.F.R.

L'instance dirigeante compétente de la F.F.R. a la faculté de ne pas inviter aux compétitions officielles et challenges autorisés, les associations dont les équipes :

- ont été interdites de compétition ;
- ont refusé d'accepter les Statuts et Règlements de la F.F.R. ou de ses organismes régionaux ;
- ont porté atteintes aux règles éthiques et déontologiques du rugby français, et/ou à la morale sportive ;
- ont contrevenu aux dispositions concernant l'assistance et le contrôle de la gestion des associations ;
- ont contrevenu gravement aux règles de sécurité ;
- ne se sont pas acquittées des sommes dues auprès de la Trésorerie fédérale et/ou régionale.

Au cours de la saison sportive, la F.F.R. organise, sur invitation, des compétitions réparties en six catégories :

Catégorie A – B – C'– E : Ces catégories ne concernent pas les compétitions régionales. Se référer aux Règlements Généraux de la FFR.

Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R. (notamment : poussée en mêlée sur 1,50 mètre avec limitation au gain du ballon) ; sont concernées :

- Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3, Réserves de Régionales (phase finale du championnat de France et, selon la réglementation, phase régionale), Rugby Entreprises, Moins de 19 ans-Régional 1 et 2, Fédérale 2 Féminine, Moins de 16 ans-Régional 1 et 2, Féminines « moins de 18 ans » à XV - ACCESSION ainsi que toutes les autres compétitions à XV.

Catégorie D : Compétitions de jeu à X

- Réserves de Régionales (phase régionale), Moins de 19 ans-Régional 3, Moins de 16 ans-Régional 3, Féminines Régionales à X, Féminines Régionales à X-Equipes Réserves, Féminines Régionales « moins de 18 ans » à X, Féminines « moins de 15 ans ».

L'acceptation de l'invitation comportera, pour toute association affiliée à la F.F.R., l'engagement formel de se conformer en tous points aux Statuts et Règlements de la F.F.R. et de ses organismes régionaux.

Tout manquement à cet engagement pourra être suivi de la mise hors compétition de l'équipe et de la radiation du ou des dirigeants reconnus responsables. L'association fautive pourra en outre, quel que soit son classement, être rayée de la liste des associations à inviter pour la ou les saisons suivantes.

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

b. Article 330-1 : Organisation par épreuves

Les phases qualificatives des championnats de France de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 (promotions et réserves y compris) sont laissées à l'initiative des organismes régionaux sous réserve d'appliquer les conditions suivantes :

Les compétitions de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 sont organisées à l'initiative de chaque organisme régional à partir du classement général de ses associations établi à l'issue de la saison précédente. Toutefois, ces compétitions doivent être organisées de telle manière qu'elles aboutissent obligatoirement à une phase régionale ou à une ultime et dernière phase régionale qualifiant spécifiquement et en propre pour chacun des championnats de France ouverts à ces catégories (Régionale 1, Promotion Régionale 1 Régionale 2, Promotion Régionale 2, Régionale 3, Promotion Régionale 3, Réserves Régionales 1, 2 et 3).

Cette règle s'appliquera quel que soit le nombre d'associations appelées à disputer chacune des épreuves qualificatives. La phase finale régionale devra à cet effet prévoir la répartition la plus équitable possible entre chaque compétition du nombre d'associations postulant aux diverses qualifications fédérales.

c. Article 331 : Les Formes de compétitions régionales

Critères de répartition des séries régionales : chaque ligue doit considérer le nombre total d'équipes engagées au sein de sa ligue de la Régionale 1 à la Régionale 3 et respecter les règles de répartition suivantes :

- Régionale 1 : 30% maximum du nombre total d'équipes engagées
- Régionale 2 : 35% maximum du nombre total d'équipes engagées
- Régionale 3 : 35% minimum du nombre total d'équipes engagées

2) Règlement financier des compétitions officielles

Le règlement financier des compétitions est régi par l'article 641 des Règlements Généraux de la FFR. Les clubs engagés en compétitions officielles sont éligibles à une prime d'engagement commune à tous les clubs engagés dans une même compétition. Le montant de la prime d'engagement est fixé chaque saison par le Comité Directeur de la FFR et publié par avis hebdomadaire sur le site de la FFR.

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

3) Tableaux d'accession en Fédérale 3

Le Comité Directeur de la FFR, lors de sa séance du 4 juillet 2024, a validé le nombre d'accessions par ligue à l'issue de la saison 2024/2025 :

LIGUES REGIONALES	NOMBRE DE QUALIFIÉS DIRECTS EN FÉDÉRALE 3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	5
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2
BRETAGNE	1
CENTRE VAL DE LOIRE	1
GRAND EST	1
HAUTS DE FRANCE	1
ILE DE FRANCE	3
NORMANDIE	1
NOUVELLE AQUITAINE	6
OCCITANIE	6
PAYS DE LA LOIRE	1
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR + CORSE	2
PARCOURS EN PHASE FINALE Championnat de France de Régionale 1	2
TOTAL	32

Par conséquent, les modalités d'accession à la Fédérale 3 seront les suivantes :

Pour la Ligue Régionale Ile de France de Rugby, accéderont directement à la Fédérale 3 pour la saison 2025/2026 :

a) les équipes classées n° 1 et n° 2 à l'issue de la phase qualificative du Championnat Régionale 1 d'Ile-de-France (chaque 1er de poule),
b) ainsi que l'équipe, parmi celles classées N°3 et N°4 de la phase qualificative du Championnat Régionale 1 d'Ile de France (chaque 2ème de poule), ayant réalisé le meilleur parcours en phase finale régionale. Si ces deux équipes sont éliminées en ½ finale du Championnat Régionale 1 d'Ile de France, alors un match d'accession organisé le dimanche 27 avril 2025 sur terrain neutre les opposera afin de déterminer la troisième équipe accédant à la Fédérale 3.

Les équipes ne respectant pas les obligations sportives de la saison en cours ne peuvent pas accéder à la Fédérale 3.

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

4) Tableaux des qualifiés en championnats de France

❖ Nombre de qualifiés en championnats de France par Ligue Régionale pour la saison 2024/2025.

LIGUE	REGIONALE 1	PROMOTION REGIONALE 1	REGIONALE 2	PROMOTION REGIONALE 2	REGIONALE 3	PROMOTION REGIONALE 3	RESERVES REGIONALE 1	RESERVES REGIONALES 2 & 3
AUVERGNE RHÔNE ALPES	10	10	10	10	10	10	10	NC*
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	4	4	4	4	4	4	4	NC*
BRETAGNE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
CENTRE VAL DE LOIRE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
GRAND EST	2	2	2	2	2	2	2	NC*
HAUTS DE FRANCE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
ILE DE FRANCE	6	6	6	6	6	6	6	NC*
NORMANDIE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
NOUVELLE AQUITAINE	14	14	14	14	14	14	14	NC*
OCCITANIE	14	14	14	14	14	14	14	NC*
PAYS DE LA LOIRE	2	2	2	2	2	2	2	NC*
SUD + CORSE	4	4	4	4	4	4	4	NC*

Le nombre de qualifiés sera communiqué ultérieurement au regard des engagements en Réserves Régionales 2 et 3

5) Dispositions spécifiques mises en place par la ligue

a. Créneaux des rencontres

Il est fait application de l'article 311 des règlements généraux de la F.F.R. A ce titre :

- Les rencontres de Régionale 1 auront lieu le dimanche à 15h15 ;
- Les rencontres de Régionale 2 auront lieu le dimanche à 15h00 ;
- Les rencontres de Régionale 3 auront lieu le dimanche à 15h00 ; toutefois, lorsque les anciennes équipes « dites du samedi » (Paris Olympique Rugby Club, Plaisir Rugby Club, S C U F 3) recevront, ces dernières joueront leurs rencontres le samedi à 15h00 ;
- Les rencontres de Réserves Régionale 1 auront lieu le dimanche à 13h30.

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

b. Modifications du calendrier

Il est fait application des articles 312 et 313 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Pour toute modification, La Commission des Epreuves Régionales doit être informée **au plus tard avant la date et l'heure prévues ci-dessous** :

- Inversion match aller / retour : 15 jours avant la date de la rencontre
- Changement de date : 10 jours avant la date de la rencontre
- Changement d'horaire : mardi (14h) avant la date de la rencontre
- Changement de terrain du club (*) : jeudi (14h) avant la date de la rencontre

() Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord du club adverse, mais un mail doit être envoyé à : epreuves@idfrugby.fr*

Cette demande doit être réalisée au moyen de la fonctionnalité disponible sur Oval-e et avec l'accord des clubs.

Seule la Commission des Epreuves Régionales validera ou non la demande.

c. Participation d'une « Equipe 3 » dans les Compétitions Séniors Régionales « Equipe Une »

Une association (de niveau fédéral ou régional) pourra engager, sous réserve de validation par la Ligue Régionale, une « Équipe 3 » dans les Compétitions Séniors Régionales « Équipe UNE » en commençant obligatoirement par la Régionale 3, à condition qu'il n'y ait pas de compétition officielle proposée pour cette équipe.
Par dérogation, une association, dont l'Équipe Une évolue en Régionale 3, est autorisée à engager une « Équipe 3 » au même niveau de Compétition, mais ces deux équipes ne seront pas placées dans la même poule.

Par la suite, en fonction de la promotion de cette « Équipe 3 », il faudra impérativement respecter une division d'écart entre celle-ci et l'Équipe Une de l'association concernée. De plus, cette « Équipe 3 » ne pourra en aucun cas accéder à la Régionale 1 ni aux divisions fédérales.

Cette « Équipe 3 » ne pourra en aucun cas être qualifiée pour le Championnat de France (Régionale et Promotion Régionale). Si elle se trouve, en position de se qualifier pour la phase finale du Championnat de France (Régionale et Promotion Régionale) ou d'accéder à la Régionale 1, elle sera remplacée par l'association la mieux classée immédiatement après elle dans l'ordre du classement général intra-poules à l'issue de la phase qualificative (et ainsi de suite en cas de refus de cette dernière).

Si une association engageait plusieurs « Équipes 3 », les différentes dispositions de cet article s'appliqueraient à chacune d'elles.

Cet article est un dispositif spécifique de la LIFR.

d. Conditions de participation des joueurs en phase qualificative

Les « Equipes 3 », telles que définies à l'article 5.c. ci-dessus :

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

- devront communiquer à la Commission des Epreuves de la LIFR au plus tard le vendredi précédent la première journée de la phase qualificative, une liste de 40 joueurs par équipe qui seront autorisés à participer à la compétition ; cette liste pourra être complétée au cours de la saison par un maximum de 10 de nouveaux licenciés par équipe (hors mutations) avant le 31/12/2024;
- ne pourront aligner, pour toutes les phases (qualificative ou finale régionale de la LIFR), un joueur ayant été inscrit sur plus de 5 feuilles de matchs de l'équipe « Une » et « Réserve » (cumul des 2 catégories).

Par ailleurs, l'article 218 des Règlements Généraux de la FFR autorise depuis la saison 2020/2021 des rassemblements dans la classe d'âge « Masculins 18 ans et plus » (uniquement dans les compétitions de Fédérale 3, Régionale 1, Régionale 2, Régionale 3 et les équipes réserves de ces mêmes compétitions). Un dispositif complémentaire spécifique est applicable dans le cadre des Compétitions Séniors organisées par la Ligue Régionale Ile de France de Rugby : dans le cas où un rassemblement comprendrait une ou des association(s) dont une ou plusieurs équipes serai(en)t inscrite(s) dans une compétition de niveau plus élevé que celui auquel participe le rassemblement, un nombre total de 5 joueurs au maximum affiliés auprès de cette (ces) association(s) sera autorisé à participer à la rencontre disputée par le rassemblement (inscription sur feuille de match).

Cet article est un dispositif spécifique de la LIFR.

e. Conditions de participations des joueurs en phase finale

Il est fait application de l'article 320-2 des Règlements Généraux de la F.F.R ainsi que des dispositions spécifiques de l'article 5.d. ci-dessus, ces dernières étant donc également effectives pour les rencontres de phase finale.

f. Renoncement aux droits acquis

Il est fait application de l'article 323 des Règlements Généraux de la F.F.R tout en précisant que les dispositions de cet article s'appliquent également aux compétitions régionales.

g. Remplacement d'un club

Il est fait application de l'article 344 des règlements généraux de la F.F.R ainsi que des dispositions de l'article 5.c. du présent Règlement en ce qui concerne les « Equipes 3 ».

h. Refus de repêchage

Dans une catégorie donnée, une association rétrogradée sportivement en fonction de son classement de la saison 2024/2025 et qui peut éventuellement bénéficier d'une mesure de repêchage, a la possibilité de la refuser.

Dans ce cas, cette association est maintenue dans la catégorie dans laquelle elle a été rétrogradée sportivement. Elle conserve ses droits pour participer aux phases finales régionales ainsi qu'aux phases finales du Championnat de France (Régionale et Promotion Régionale) de cette catégorie et d'accéder à la division supérieure si son classement le lui permet à l'issue de la saison 2025/26.

Pour la saison 2025/2026, la Commission des Epreuves Régionales peut la remplacer, dans sa catégorie d'origine :

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

1) par l'association rétrogradée sportivement en catégorie inférieure la mieux classée à l'issue de la phase qualificative de la saison 2024/2025 (et ainsi de suite en cas de refus de celle-ci),

2) s'il n'y a pas d'association(s) rétrogradée(s) ou si aucune association rétrogradée n'accepte le repêchage, par l'association de la catégorie inférieure, règlementairement non promue, la mieux classée au terme de la saison 2024/2025, qui sera préalablement consultée en vue de ce repêchage.

Il s'agit d'un dispositif spécifique de la LIFR.

i. Obligations sportives

L'article 350 des Règlements Généraux de la FFR précise que « les organismes régionaux déterminent les obligations applicables pour les compétitions dont l'organisation leur est déléguée et en assurent le contrôle ».

Les tableaux ci-après fixent les conditions générales concernant la participation obligatoire (sans forfait général durant la saison) des autres équipes de l'association aux compétitions, selon le niveau de l'équipe « Une » Senior.

NIVEAU DE L'EQUIPE « UNE » SENIOR	EQUIPES OBLIGATOIRES	MESURES APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT
Régionale 1	**Ecole de rugby :** • Au moins 25 licenciés titulaires d'une qualification en cours de validité au plus tard le 1er décembre 2024 inclus. **Moins de 16 ans :** • 1 équipe à XV en nom propre ou en rassemblement ou à X en nom propre **Moins de 19 ans :** • 1 équipe à XV en nom propre ou en rassemblement ou à X en nom propre **Senior :** • 1 équipe réserve à XV *Dispenses :* *- L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).* *- Les associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE) peuvent engager en compétition une seule des deux équipes correspondant aux classes d'âge « moins de 16 ans » et « moins de 19 ans ».*	**Absence d'école de rugby (y compris école de rugby avec 0 licencié) et/ou d'une ou plusieurs équipes obligatoires :** • Retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors, par équipe manquante **Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :** • Entre 1 et 12 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; • Entre 13 et 24 licenciés : retrait de 1 point au classement de l'équipe « Une » seniors. • **Par ailleurs, l'absence d'école de rugby (ou le non-respect du nombre minimum de licenciés) et/ou l'absence d'une ou plusieurs équipes obligatoires empêche(nt) automatiquement l'accession en Fédérale 3 et entraîne la non-participation de l'équipe « Une » seniors et de l'équipe Réserves séniors aux phases finales :** a. du Championnat de France Régionale 1 ; b. du Championnat de France Promotion Régionale 1 ; c. du Championnat Régionale 1 d'Ile-de-France.

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Régionale 2	**Ecole de rugby :** • Au moins 25 licenciés titulaires d'une qualification en cours de validité au plus tard le 1er décembre 2024 inclus. **Moins de 16 ans :** • 1 équipe à XV en nom propre ou en rassemblement ou à X en nom propre **Ou** **Moins de 19 ans :** • 1 équipe à XV en nom propre ou en rassemblement ou à X en nom propre **Senior :** • 1 équipe « Deux » à XV engagée dans la Compétition « Challenge Plus », qui est une Compétition de Rugby Loisirs (cf. Cadre Règlementaire du Challenge Plus 2024/2025), devant disputer au minimum 8 rencontres validées *Dispenses :* *- L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).* *- Les associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE) peuvent engager en compétition une seule des deux équipes correspondant aux classes d'âge « moins de 16 ans » et « moins de 19 ans ».*	**Absence d'école de rugby (y compris école de rugby avec 0 licencié) et/ou d'une équipe obligatoire :** • Retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors, par équipe manquante **Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :** • Entre 1 et 12 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; • Entre 13 et 24 licenciés : retrait de 1 point au classement de l'équipe « Une » seniors. • **Par ailleurs :** a. **l'absence d'école de rugby (ou le non-respect du nombre minimum de licenciés) et/ou l'absence d'une équipe obligatoire (hormis l'équipe Sénior « Deux » en Challenge Plus, qui est une Compétition de Rugby Loisirs) empêche(nt) automatiquement l'accession en Régionale 1 et entraîne la non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales :** ▪ du Championnat de France Régionale 2 ; ▪ du Championnat de France Promotion Régionale 2 ; ▪ du Championnat Régionale 2 d'Ile-de-France. b. **l'absence d'équipe « Deux » engagée en Challenge Plus, qui est une Compétition de Rugby Loisirs, (ou le non-respect du nombre minimum de 8 rencontres validées disputées dans la saison par cette équipe dans cette Compétition) empêche automatiquement l'accession en Régionale 1.**
Régionale 3	**Ecole de rugby :** • Au moins 10 licenciés titulaires d'une qualification en cours de validité au plus tard le 1er décembre 2024 inclus.	**Absence d'école de rugby (y compris école de rugby avec 0 licencié) :** • Retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors, pour l'équipe manquante

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

		Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » : • Entre 1 et 5 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors ; • Entre 6 et 9 licenciés : retrait de 1 point au classement de l'équipe « Une » seniors. • **Par ailleurs, l'absence d'école de rugby (ou le non-respect du nombre minimum de licenciés) empêche automatiquement l'accession en Régionale 2 et entraîne la non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales** : a. du Championnat de France Régionale 3 ; b. du Championnat de France Promotion Régionale 3 ; c. du Championnat Régionale 3 d'Ile-de-France.

j. Calcul des Points

- Points terrain : il est fait application de l'article 341-1.1 des Règlements Généraux de la FFR ainsi que de l'article 452 de ces mêmes règlements dans le cas où une équipe se trouve en effectif insuffisant ou incomplet.
- Par ailleurs, si l'équipe « Une » a son match perdu par forfait, l'équipe « Réserve » de cette même association devant disputer une compétition le même jour ou le même week-end que l'équipe « Une » aura également par extension son match perdu par forfait. Cela ne concerne que la Régionale 1, seule compétition avec des Réserves.
- **Il s'agit d'un dispositif spécifique de la LIFR.**
- Points « terrain » supplémentaires dits « points bonus régional » – Championnat Régionale 1 : La Ligue Régionale Ile de France de Rugby met en place un dispositif particulier qui est propre au championnat de Régionale 1. Il sera accordé 0,6 point de « bonus régional » au bénéfice de l'équipe « Une » des clubs de Régionale 1 par match joué par son équipe réserve exclusivement lors de la phase qualificative (respectant au coup d'envoi les obligations spécifiques en matière d'effectif et de nombre minimum de joueurs autorisés à évoluer aux postes de 1ère ligne). **Il s'agit d'un dispositif spécifique de la LIFR.**

k. Règlement financier spécifique à la Ligue Régionale Ile de France de Rugby

Les cotisations annuelles, les frais d'engagement, les frais d'officiels de match et les autres frais prélevés aux clubs sont décrits dans le Règlement Financier de la Ligue Régionale Ile de France de Rugby – Saison 2024/2025 approuvé par le Comité Directeur de la LIFR le 01/09/2024 et disponible sur le site Internet de la LIFR.

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

*I. **Feuille de Match***

La Feuille de Match Dématérialisée (FDMD) doit être systématiquement utilisée lors des rencontres des championnats Séniors. Le recours à la feuille de match et à la feuille de mouvement « papier » ne peut se faire qu'en cas de dysfonctionnement technique ou d'un défaut de matériel (Article 413 des Règlements Généraux de la FFR).

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

II) Calendrier Général

	Régionale 1	Promotion Régionale 1	Régionale 2	Promotion Régionale 2	Régionale 3	Promotion Régionale 3	Réserves Régionale 1	Réserves Régionale 2-3
Septembre								
31-01								
07-08								
14-15	A1						A1	
21-22	A2		A1		A1		A2	
28-29	A3		A2		A2		A3	
Octobre								
05-06			A3		A3			
12-13	A4		A4		A4		A4	
19-20	A5						A5	
26-27								
Novembre								
02-03	A6						A6	
09-10	A7		A5		A5		A7	
16-17	A8		A6		A6		A8	
23-24	REPLI		A7		A7		REPLI	
Décembre								
30-01	A9		REPLI		REPLI		A9	
07-08	A10		A8		A8		A10	
14-15	A11		A9		A9		A11	
21-22								
29-29								
Janvier 2025								
04-05	R1						R1	
11-12	R2		R1		R1		R2	
18-19	R3		R2		R2		R3	
25-26	REPLI						REPLI	
Février								
01-02	R4		R3		R3		R4	
08-09	R5		R4		R4		R5	
15-16	R6		R5		R5		R6	
22-23								
Mars								
01-02	R7		R6		R6		R7	
08-09	R8		R7		R7		R8	
15-16	R9		R8		R8		R9	
22-23	R10		REPLI		REPLI		R10	
29-30	REPLI		R9		R9		REPLI	
Avril								
05-06	R11						R11	
12-13			¼ IDF		¼ IDF			
19-20	½ IDF		½ IDF		½ IDF		½ IDF	
26-27	FINALE IDF		FINALE IDF		FINALE IDF		FINALE IDF	
Mai								
03-04					Q	Q	Q	Q
10-11	Q	Q	Q	Q	1/32	1/32	1/32	
17-18	1/32	1/32	1/32	1/32	1/16	1/16	1/16	1/8
24-25	1/16	1/16	1/16	1/16	1/8	1/8	1/8	1/4
Juin								
31-01	1/8	1/8	1/8	1/8				
07-07					1/4	1/4	1/4	1/2
14-15	1/4	1/4	1/4	1/4	1/2	1/2	1/2	FINALE
21-22	1/2	1/2	1/2	1/2	FINALE	FINALE	FINALE	
28-29	FINALE	FINALE	FINALE	FINALE				

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

III) Livret des Compétitions

A. Régionale 1

1) Préambule

Le club du C ATH ORSAY RUGBY CLUB qui participait lors de la saison 2023/24 au championnat de Fédérale 2 a renoncé à ses droits acquis, au sens de l'article 323 des Règlements Généraux de la FFR, et a demandé à pourvoir participer au championnat de Régionale 1 de la LIFR pour la saison 2024/25.

De façon à organiser un championnat de Régionale 1 en deux poules comprenant le même nombre d'équipes, la Commission des Epreuves de la LIFR a proposé de repêcher la mieux classée des équipes reléguées de Régionale 1 en Régionale 2 à l'issue de la saison 2023/24, ce qui conduirait à ce que 22 équipes participent à ce championnat en 2024/25.

La demande du C ATH ORSAY RUGBY CLUB ainsi que la proposition de la Commission des Epreuves de la LIFR ont été validées par le Comité Directeur de la LIFR en date du 11/07/2024, à la condition que le nombre d'équipes participant au championnat de Régionale 1 lors de la saison 2025/26 soit ramené à vingt clubs. Il y aura donc exceptionnellement 22 clubs participant au championnat de Régionale 1 au cours de la saison 2024/25 avant de revenir à 20 en 2025/26.

2) Principes généraux

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 22 équipes sont réparties en 2 poules de 11 équipes, une équipe étant exempte chaque journée
- Une phase finale régionale : les équipes classées aux deux premières places de chaque poule (soit quatre équipes) seront qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en ½ finale le 20 avril
- Une phase finale de Championnat de France : six équipes seront qualifiées pour le championnat de France Régionale 1 et six autres pour le championnat de France Promotion Régionale 1.

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

3) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
RACING CLUB DE L'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE	(7452M)
C A CHEVREUSE	(4599Z)
RST PARIS XO / FINANCES M+18	(à venir)
A C BOBIGNY 93 RUGBY	(4581E)
C ATH ORSAY RUGBY CLUB	(4675G)
R C PARIS 15	(4727N)
C O GARGENVILLE	(4633L)
R O C HOUILLES CARRIERES SEINE	(5541Y)
RUGBY CLUB GARCHES VAUCRESSON	(6191E)
VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR	(4769J)
RUEIL A C	(4751P)
RUGBY CLUB VALLEE DE MONTMORENCY SOISY	(4757W)
TERRES DE FRANCE RUGBY	(7112F)
R O C GIFFOIS	(4635N)
PARISIS RUGBY CLUB	(4631J)
RUGBY CELLOIS CHESNAYSIEN	(5832P)
ENT AS MARCOUSSIS US LIMOURS	(4653H)
UNION DES BORDS DE MARNE	(7099S)
RED STAR OL AUDONIEN ST OUEN	(4771L)
A S LAGNY RUGBY	(4644Y)
RST CHILLY / EPINAY M+18	(à venir)
RUGBY MELUN COMBS SENART 77	(4656L)

4) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 22 associations sont réparties en 2 poules de 11 équipes établies à partir du classement général de ces associations à l'issue de la saison précédente.

POULE 1
RACING CLUB DE L'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE (7452M)
A C BOBIGNY 93 RUGBY (4581E)
C ATH ORSAY RUGBY CLUB (4675G)
R O C HOUILLES CARRIERES SEINE (5541Y)
RUGBY CLUB GARCHES VAUCRESSON (6191E)
RUGBY CLUB VALLEE DE MONTMORENCY SOISY (4757W)
TERRES DE FRANCE RUGBY (7112F)
RUGBY CELLOIS CHESNAYSIEN (5832P)
ENT AS MARCOUSSIS US LIMOURS (4653H)
A S LAGNY RUGBY (4644Y)
RST CHILLY / EPINAY M+18 (à venir)
Club Exempt n°1

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

POULE 2
C A CHEVREUSE (4599Z)
RST PARIS XO / FINANCES M+18 (à venir)
R C PARIS 15 (4727N)
C O GARGENVILLE (4633L)
VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR (4769J)
RUEIL A C (4751P)
R O C GIFFOIS (4635N)
PARISIS RUGBY CLUB (4631J)
UNION DES BORDS DE MARNE (7099S)
RED STAR OL AUDONIEN ST OUEN (4771L)
RUGBY MELUN COMBS SENART 77 (4656L)
Club Exempt n°2

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 20 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	15/09/24	R1	05/01/25
A2	22/09/24	R2	12/01/25
A3	29/09/24	R3	19/01/25
A4	13/10/24	R4	02/02/25
A5	20/10/24	R5	09/02/25
A6	03/11/24	R6	16/02/25
A7	10/11/24	R7	02/03/25
A8	17/11/24	R8	09/03/25
A9	01/12/24	R9	16/03/25
A10	08/12/24	R10	23/03/25
A11	15/12/24	R11	06/04/25

DATES DE REPLI	
REPLI 1	24/11/24
REPLI 2	26/01/25
REPLI 3	30/03/25

A L'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 22 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la F.F.R.

b. Phase finale

Les associations classées du n° 1 au n° 4 à l'issue de la phase qualificative (soit 4 clubs et/ou rassemblements) seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ½ finale, le **Dimanche 20 Avril 2025 à 15h00**, en match simple comme ci-dessous :

- Match 1 : 1er poule 1 contre 2ème poule 2 → sur le terrain du 1er poule 1
- Match 2 : 1er poule 2 contre 2ème poule 1 → sur le terrain du 1er poule 2

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le **Dimanche 27 Avril 2025**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de Régionale 1.

c. Play Down

Les associations classées du n° 13 au n° 22 à l'issue de la phase qualificative et n'ayant pas été éventuellement repêchées pour les Championnats de France (soit au maximum 10 clubs et/ou rassemblements) disputeront obligatoirement des « Play Down » qui se dérouleront sur cinq journées.

Elles seront réparties en deux poules de cinq équipes sur base du classement de la phase qualificative en utilisant le principe du « Serpent » et elles débuteront cette phase « Play Down » avec les points acquis à l'issue de la phase qualificative.

Chaque équipe rencontrera les quatre autres équipes de la poule sous la forme de « matchs secs » qui auront lieu selon le calendrier ci-après **à 15 heures** :

- Journée 1 : **Dimanche 20 Avril 2025**
- Journée 2 : **Dimanche 27 Avril 2025**
- Journée 3 : **Dimanche 18 Mai 2025**
- Journée 4 : **Dimanche 25 Mai 2025**
- Journée 5 : **Dimanche 8 Juin 2025**

A l'issue de cette phase « Play Down », les associations seront classées de 1 à 10 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR en tenant compte des points acquis lors de la phase qualificative et de la phase « Play Down ».

d. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnats de France prévoit la qualification de six équipes pour le championnat de France Régionale 1 et de six autres pour le championnat de France Promotion Régionale 1.

A l'issue de la phase qualificative, les associations classées :

- n° 1 à n° 6 au classement inter poules (soit 6 clubs) seront qualifiées pour les 32èmes de finale du Championnat de France Régionale 1
- n° 7 à n° 12 au classement inter poules (soit 6 clubs) seront qualifiées pour les 32èmes de finale du Championnat de France Promotion Régionale 1.

Dans l'hypothèse où un club refuse, ou se voit refuser la participation au Championnat de France pour un motif financier, administratif ou disciplinaire, il sera remplacé, par le club le mieux classé à la fin de la phase qualificative de la saison 2024/2025 (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci), par application des dispositions de l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

Ce dispositif est issu de l'article 344 des Règlements Généraux de la FFR et a été étendu par la LIFR à ses compétitions régionales.

e. Affectations pour la saison 2025/2026

- Relégation en Régionale 2

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

S'il n'y a aucune descente de club francilien de Fédérale 3 en Régionale 1, les associations classées n°9 et n°10 (soit 2 clubs) à l'issue de la phase « Play Down » descendront en Régionale 2 pour la saison 2025/2026.

En fonction des descentes de clubs franciliens de Fédérale 3 en Régionale 1, ce chiffre de 2 clubs pourra varier à la hausse afin de revenir à 20 clubs en Régionale 1 pour la saison 2025/2026, sous réserve que l'application des critères de répartition des équipes selon l'article 331 des Règlements Généraux de la FFR confirme ce chiffre de 20 clubs.

- Composition de la Régionale 1 pour la saison 2025/2026

La compétition de Régionale 1 regroupera pour la saison 2025-2026, 20 associations :

 - Les 17 équipes maintenues en Régionale 1 à l'issue de la saison 2024-2025 s'il n'y a aucune descente de club francilien de Fédérale 3 en Régionale 1
 - Les *XX* équipes reléguées de Fédérale 3 à l'issue de la saison 2024-2025, ce qui entraînera XX équipes reléguées supplémentaires de Régionale 1 en Régionale 2 (voir annexe)
 - Les 3 équipes promues de Régionale 2 à l'issue de la saison 2024-2025

B. Réserves Régionale 1

1) Participants (équipes engagées)

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Réserve Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 22 équipes sont réparties en 2 poules de 11 équipes, une équipe étant exempte chaque journée
- Une phase finale régionale : les équipes classées aux deux premières places de chaque poule (soit quatre équipes) sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en ½ finale le 20 avril
- Une phase finale de Championnat de France : six équipes seront qualifiées pour le championnat de France Réserves Régionale 1.

2) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
RACING CLUB DE L'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE	(7452M)
C A CHEVREUSE	(4599Z)
RST PARIS XO / FINANCES M+18	(à venir)
A C BOBIGNY 93 RUGBY	(4581E)
C ATH ORSAY RUGBY CLUB	(4675G)
R C PARIS 15	(4727N)
C O GARGENVILLE	(4633L)
R O C HOUILLES CARRIERES SEINE	(5541Y)
RUGBY CLUB GARCHES VAUCRESSON	(6191E)
VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR	(4769J)
RUEIL A C	(4751P)
RUGBY CLUB VALLEE DE MONTMORENCY SOISY	(4757W)
TERRES DE FRANCE RUGBY	(7112F)
R O C GIFFOIS	(4635N)

FFR
FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

PARISIS RUGBY CLUB	(4631J)
RUGBY CELLOIS CHESNAYSIEN	(5832P)
ENT AS MARCOUSSIS US LIMOURS	(4653H)
UNION DES BORDS DE MARNE	(7099S)
RED STAR OL AUDONIEN ST OUEN	(4771L)
A S LAGNY RUGBY	(4644Y)
RST CHILLY / EPINAY M+18	(à venir)
RUGBY MELUN COMBS SENART 77	(4656L)

3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 22 associations sont réparties en 2 poules de 11 équipes établies à partir du classement général de ces associations établi à l'issue de la saison précédente.

POULE 1
RACING CLUB DE L'AGGLOMERATION CERGY PONTOISE (7452M)
A C BOBIGNY 93 RUGBY (4581E)
C ATH ORSAY RUGBY CLUB (4675G)
R O C HOUILLES CARRIERES SEINE (5541Y)
RUGBY CLUB GARCHES VAUCRESSON (6191E)
RUGBY CLUB VALLEE DE MONTMORENCY SOISY (4757W)
TERRES DE FRANCE RUGBY (7112F)
RUGBY CELLOIS CHESNAYSIEN (5832P)
ENT AS MARCOUSSIS US LIMOURS (4653H)
A S LAGNY RUGBY (4644Y)
RST CHILLY / EPINAY M+18 (à venir)
Club Exempt n°1

POULE 2
C A CHEVREUSE (4599Z)
RST PARIS XO / FINANCES M+18 (à venir)
R C PARIS 15 (4727N)
C O GARGENVILLE (4633L)
VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR (4769J)
RUEIL A C (4751P)
R O C GIFFOIS (4635N)
PARISIS RUGBY CLUB (4631J)
UNION DES BORDS DE MARNE (7099S)
RED STAR OL AUDONIEN ST OUEN (4771L)
RUGBY MELUN COMBS SENART 77 (4656L)
Club Exempt n°2

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 20 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	15/09/24	R1	05/01/25
A2	22/09/24	R2	12/01/25
A3	29/09/24	R3	19/01/25
A4	13/10/24	R4	02/02/25
A5	20/10/24	R5	09/02/25
A6	03/11/24	R6	16/02/25
A7	10/11/24	R7	02/03/25
A8	17/11/24	R8	09/03/25
A9	01/12/24	R9	16/03/25
A10	08/12/24	R10	23/03/25
A11	15/12/24	R11	06/04/25

DATES DE REPLI	
REPLI 1	24/11/24
REPLI 2	26/01/25
REPLI 3	30/03/25

A L'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 22 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la F.F.R.

b. Phase finale

Les associations classées du n° 1 au n° 4 à l'issue de la phase qualificative (soit 4 clubs et/ou rassemblements) seront qualifiées pour les ½ finales du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ½ finale, le **Dimanche 20 Avril 2025 à 15h00**, en match simple comme ci-dessous :

- Match 1 : 1er poule 1 contre 2ème poule 2 → sur le terrain du 1er poule 1
- Match 2 : 1er poule 2 contre 2ème poule 1 → sur le terrain du 1er poule 2

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le **Dimanche 27 Avril 2025**, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de Régionale 1.

c. Qualifications en championnat de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de six équipes pour le championnat de France Réserves Régionale 1.

A l'issue de la phase qualificative, les associations classées n° 1 à n° 6 au classement inter poules (soit 6 clubs) seront qualifiées pour les 32èmes de finale du Championnat de France Réserves Régionale 1.

Dans l'hypothèse où un club refuse, ou se voit refuser la participation au Championnat de France pour un motif financier, administratif ou disciplinaire, il sera remplacé, par le club le mieux classé à la fin de la phase qualificative de la saison 2024/2025 (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci), par application des dispositions de l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Ce dispositif est issu de l'article 344 des Règlements Généraux de la FFR et a été étendu par la LIFR à ses compétitions régionales.

C. Régionale 2

1) Principes généraux

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Régionale 2 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 30 équipes sont réparties en 3 poules de 10 équipes
- Une phase finale régionale : les équipes classées aux huit premières places de la phase qualificative (soit huit équipes) sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en ¼ de finale le 13 avril 2025
- Une phase finale de Championnat de France : six équipes seront qualifiées pour le championnat de France Régionale 2 et six autres pour le championnat de France Promotion Régionale 2.

2) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
R C CRETEIL CHOISY	(4600A)
U S ALFORTVILLE RUGBY	(4567P)
RUGBY CLUB DE SURESNES - HAUTS DE SEINE	(4760Z)
RACING NANTERRE RUGBY	(6545P)
U S O ATHIS MONS (4574X)	(4574X)
RUGBY CLUB DU PAYS DE NEMOURS	(4668Z)
ENTENTE R C C S BRETIGNY	(4586K)
RST PLATEAU BRIARD / BVB M+18	(à venir)
PROVINS RUGBY CLUB	(4637R)
R C LIVRY GARGAN	(4647B)
R C NOISY LE GD MARNE LA VALLEE	(6222N)
UNION RUGBY CENTRE 78 (URC78)	(4765E)
RUGBY CLUB SEINE & OISE TRIEL SUR SEINE	(5749Z)
PUTEAUX RUGBY	(7134E)
R C PARIS NEUILLY SUR SEINE	(4780W)
R C NEUILLY SUR MARNE	(4669A)
RAMBOUILLET SPORTS	(4745H)
RUGBY CLUB PORTE DE L'OISE	(7942X)
R O YERROIS	(4790G)
R C VAL DE BIEVRE	(4640U)
R C SENLIS	(4755U)
R C DOURDAN	(4620X)
RUGBY OLYMPIQUE DE PANTIN	(4678K)
RUGBY SUD 77	(4627E)
ENT R C PLESSIS ROBINSON MEUDO	(4657M)
R C VELIZY VILLACOUBLAY	(7107A)
R CONFLANS HERBLAY VAL SEINE	(4641V)
RUGBY CLUB MONTREUILLOIS	(5833R)
RUGBY CLUB BAGNOLTAIS	(6996E)
STADE OL ROSNEEN	(4749M)

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 30 associations sont réparties en 3 poules de 10 équipes établies à partir du classement général de ces associations à l'issue de la saison précédente

POULE 1
R C CRETEIL CHOISY (4600A)
U S ALFORTVILLE RUGBY (4567P)
RUGBY CLUB DE SURESNES - HAUTS DE SEINE (4760Z)
RACING NANTERRE RUGBY (6545P)
U S O ATHIS MONS (4574X)
RUGBY CLUB DU PAYS DE NEMOURS (4668Z)
ENTENTE R C C S BRETIGNY (4586K)
RST PLATEAU BRIARD / BVB M+18 (à venir)
PROVINS RUGBY CLUB (4637R)
R C LIVRY GARGAN (4647B)

POULE 2
R C NOISY LE GD MARNE LA VALLEE (6222N)
UNION RUGBY CENTRE 78 (URC78) (4765E)
RUGBY CLUB SEINE & OISE TRIEL SUR SEINE (5749Z)
PUTEAUX RUGBY (7134E)
R C PARIS NEUILLY SUR SEINE (4780W)
R C NEUILLY SUR MARNE (4669A)
RAMBOUILLET SPORTS (4745H)
RUGBY CLUB PORTE DE L'OISE (7942X)
R O YERROIS (4790G)
R C VAL DE BIEVRE (4640U)

POULE 3
R C SENLIS (4755U)
R C DOURDAN (4620X)
RUGBY OLYMPIQUE DE PANTIN (4678K)
RUGBY SUD 77 (4627E)
ENT R C PLESSIS ROBINSON MEUDO (4657M)
R C VELIZY VILLACOUBLAY (7107A)
R CONFLANS HERBLAY VAL SEINE (4641V)
RUGBY CLUB MONTREUILLOIS (5833R)
RUGBY CLUB BAGNOLTAIS (6996E)
STADE OL ROSNEEN (4749M)

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 18 rencontres par équipe.

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	22/09/24	R1	12/01/25
A2	29/09/24	R2	19/01/25
A3	06/10/24	R3	02/02/25
A4	13/10/24	R4	09/02/25
A5	10/11/24	R5	16/02/25
A6	17/11/24	R6	02/03/25
A7	24/11/24	R7	09/03/25
A8	08/12/24	R8	16/03/25
A9	15/12/24	R9	30/03/25

DATES DE REPLI	
REPLI 1	01/12/24
REPLI 2	23/03/25

A L'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 30 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

b. Phase finale

Les associations classées du n° 1 au n° 8 à l'issue de la phase qualificative (soit 8 clubs et/ou rassemblements), seront qualifiées pour les ¼ de finale du Championnat d'Ile-de-France

Elles seront opposées en ¼ de finale, le dimanche 13 Avril 2025, en match simple comme ci-dessous.

- Match 1 : 1er contre le 8ème → sur le terrain du 1er
- Match 2 : 2ème contre le 7ème → sur le terrain du 2ème
- Match 3 : 3ème contre le 6ème → sur le terrain du 3ème
- Match 4 : 4ème contre le 5ème → sur le terrain du 4ème

Les 4 vainqueurs des ¼ de finale s'opposeront, sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative, pour les demi-finales le Dimanche 20 Avril 2025, en match simple comme ci-dessous.

- Match 5 : Vainqueur du Match 1 contre Vainqueur du Match 4
- Match 6 : Vainqueur du Match 2 contre Vainqueur du Match 3

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le Dimanche 27 Avril 2025, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de Régionale 2.

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Calendrier des phases finales :

REGIONALE 2	
¼ FINALES	*13/04/25*
½ FINALES	*20/04/25*
FINALE	*27/04/25*

c. Play Down

Les associations classées du n° 21 au n° 30 à l'issue de la phase qualificative (soit 10 clubs et/ou rassemblements) disputeront obligatoirement des « Play Down » qui se dérouleront sur cinq journées.

Elles seront réparties en deux poules de cinq équipes sur base du classement de la phase qualificative en utilisant le principe du « Serpent » et elles débuteront cette phase « Play Down » avec les points acquis à l'issue de la phase qualificative.

Chaque équipe rencontrera les quatre autres équipes de la poule sous la forme de « matchs secs » qui auront lieu selon le calendrier ci-après à 15 heures :

- Journée 1 : Dimanche 20 Avril 2025
- Journée 2 : Dimanche 27 Avril 2025
- Journée 3 : Dimanche 18 Mai 2025
- Journée 4 : Dimanche 25 Mai 2025
- Journée 5 : Dimanche 8 Juin 2025

A l'issue de cette phase « Play Down », les associations seront classées de 1 à 10 conformément à l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR en tenant compte des points acquis lors de la phase qualificative et de la phase « Play Down ».

d. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de six équipes pour le championnat de France Régionale 2 et de six autres pour le championnat de France Promotion Régionale 2.

A l'issue de la phase qualificative, les associations classées :

- n° 1 à n° 6 au classement inter poules (soit 6 clubs) seront qualifiées pour les 32èmes de finale du Championnat de France Régionale 2
- n° 7 à n° 12 au classement inter poules (soit 6 clubs) seront qualifiées pour les 32èmes de finale du Championnat de France Promotion Régionale 2.

Dans l'hypothèse où un club refuse, ou se voit refuser la participation au Championnat de France pour un motif financier, administratif ou disciplinaire, il sera remplacé, par le club le mieux classé à la fin de la phase qualificative de la saison 2024/2025 (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci), par application des dispositions de l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

Ce dispositif est issu de l'article 344 des Règlements Généraux de la FFR et a été étendu par la LIFR à ses compétitions régionales.

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Pour rappel, toute « Equipe 3 » engagée en Régionale 2 ne peut participer aux phases finales de championnat de France de Régionale 2 ou de Promotion Régionale 2 (article I.5.c.)

*e. **Phase Consolante Régionale***

Une phase consolante sera organisée sur base du volontariat pour les équipes classées de la 13ème à la 20ème place du classement inter poules (soit 8 clubs) qui débutera par des ¼ de finale le 13 avril 2025. Le vainqueur de cette phase se verra décerner un trophée.

*f. **Affectations pour la saison 2025/2026***

- Relégation en Régionale 3

S'il n'y a aucune descente de club francilien de Fédérale 3 en Régionale 1, les clubs classés N°8, n°9 et n°10 (soit 3 clubs) à l'issue de la phase « Play Down » descendront en Régionale 3 pour la saison 2025/2026.

En fonction des descentes de clubs franciliens de Fédérale 3 en Régionale 1, ce chiffre de 3 clubs pourra varier à la hausse afin de maintenir 30 clubs en Régionale 2 pour la saison 2025/2026, sous réserve que l'application des critères de répartition des équipes selon l'article 331 des Règlements Généraux de la FFR confirme ce chiffre de 30 clubs.

- Accession en Régionale 1

Les associations classées N°1 à N°3 à l'issue de la phase qualificative du championnat régional d'Ile de France (chaque premier de poule) accèderont à la Régionale 1 pour la saison 2025/2026.

Si une (ou plusieurs) de ces trois associations était une « Equipe 3 », elle sera remplacée par l'association hors « Equipes 3 » la mieux classée immédiatement après elle dans l'ordre du classement général intra-poules à l'issue de la phase qualificative (et ainsi de suite en cas de refus de cette dernière).

- Composition de la Régionale 2 pour la saison 2025/2026

La compétition de Régionale 2 regroupera pour la saison 2025-2026, 30 associations :

 - Les 24 équipes maintenues en Régionale 2 à l'issue de la saison 2024-2025
 - Les 2 équipes reléguées de Régionale 1 à l'issue de la saison 2024-2025, ce nombre étant potentiellement augmenté en fonction des XX équipes reléguées de Fédérale 3 en Régionale 1 à l'issue de la saison 2024-2025, ce qui entraînera XX équipes reléguées supplémentaires de Régionale 2 en Régionale 3 (voir annexe)
 - Les 4 équipes promues de Régionale 3 à l'issue de la saison 2024-2025

D. Régionale 3

1) Principes généraux

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Régionale 3 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 37 équipes (dont 7 « Equipes 3 ») sont réparties en 3 poules de 9 équipes et une poule de 10 équipes (sous réserve d'inscriptions définitives)

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

- Une phase finale régionale : les équipes hors « Equipes 3 » classées aux huit premières places de la phase qualificative (soit huit équipes) sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en ¼ de finale le 13 avril 2025 ; les sept « Equipes 3» participeront à une phase finale régionale spécifique « Equipes 3 ».
- Une phase finale de Championnats de France : six équipes seront qualifiées pour le championnat de France Régionale 3 et six autres pour le championnat de France Promotion Régionale 3.

2) Listes des équipes participantes

NOM CLUB	CODE CLUB
ENT GOUSSAINVILLE GONESSE XV	(5669M)
R C L'ISLE ADAM	(5558S)
U S JEUNESSE DE MITRY MORY	(6435V)
R C VINCENNES	(4786C)
AMICALE LAIQUE DES JEUNES DE LIMAY RUGBY	(4646A)
A S CORBEIL ESSONNE/RC MENNECY	(4610L)
RUGBY VAL D ORGE SAVIGNY LONJUMEAU	(4754T)
U S O CHELLES RUGBY	(6693A)
RUGBY CLUB LES MUREAUX	(7817S)
ARPAJON RUGBY XV	(4573W)
SAINTE GENEVIEVE SPORTS RUGBY	(4766F)
ETAMPES R C	(4624B)
OLYMPIQUE COLUMERIEN ET PAYS FERTOIS RUGBY	(4612N)
A A S FRESNES	(4632K)
VIRY CHATILLON RUGBY CLUB	(7818T)
R C BALLANCOURTOIS	(6325A)
BLANC MESNIL SPORTS RUGBY	(4580D)
R C NOISY LE SEC	(4672D)
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE	(7770T)
RST FONTENAY / ANTONY M+18 (à venir)	(à venir)
RUGBY CHARENTON MAISONS ALFORT ST MAURICE	(6595U)
SEVRES CHAVILLE RUGBY	(6934M)
RUGBY CLUB DE SAINTRY	(6990Y)
RST RC AUBERGENVILLE ELISABETHVILLE / EPONE RC	(à venir)
U S PALAISEAU	(4677J)
RUGBY CLUB DE COURBEVOIE	(4613P)
PLAISIR RUGBY CLUB	(4737Z)
PARIS OLYMPIQUE RUGBY CLUB	(6621X)
PARIS UNIVERSITE CLUB	(4680M)
S C U F 3	(4686U)
S C U F 4	(4686U)
R C PARIS 15	(4727N)
R C VERSAILLES	(4778U)
SAINT DENIS RUGBY 93	(8002K)
RACING CLUB ASNIEROIS	(7842T)
GRIGNY RUGBY A 15	(7324D)
RUGBY CLUB DE CHAMPS - VAL MAUBUEE	(6782X)

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

3) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 37 associations sont réparties en 1 poule de 10 équipes et 3 poules de 9 équipes établies à partir du classement général de ces associations à l'issue de la saison précédente.

POULE 1
ENT GOUSSAINVILLE GONESSE XV (5669M)
U S O CHELLES RUGBY (6693A)
SAINTE GENEVIEVE SPORTS RUGBY (4766F)
R C BALLANCOURTOIS (6325A)
BLANC MESNIL SPORTS RUGBY (4580D)
RST RC AUBERGENVILLE ELISABETHVILLE / EPONE RC (à venir)
US PALAISEAU (4677J)
R C PARIS 15 (4727N)
GRIGNY RUGBY A 15 (7324D)
Club Exempt N°1

POULE 2
R C L'ISLE ADAM (5558S)
RUGBY VAL D ORGE SAVIGNY LONJUMEAU (4754T)
ARPAJON RUGBY XV (4573W)
VIRY CHATILLON RUGBY CLUB (7818T)
R C NOISY LE SEC (4672D)
M LAFFITTE ST GERMAIN POISSY (4650E)
PLAISIR RUGBY CLUB (4737Z)
RUGBY CLUB DE CHAMPS - VAL MAUBUEE (6782X)
R C VERSAILLES (4778U)
Club Exempt N°2

POULE 3
U S JEUNESSE DE MITRY MORY (6435V)
RST A S CORBEIL ESSONNE/RC MENNECY - RC SAINTRY (à venir)
RUGBY CLUB LES MUREAUX (7817S)
A A S FRESNES (4632K)
ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE (7770T)
SEVRES CHAVILLE RUGBY (6934M)
PARIS OLYMPIQUE RUGBY CLUB (6621X))
S C U F 4 (4686U)
SAINT DENIS RUGBY 93 (8002K)
Club Exempt N° 3

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

POULE 4
R C VINCENNES (4786C)
AMICALE LAIQUE DES JEUNES DE LIMAY RUGBY (4646A)
ETAMPES R C (4624B)
OLYMPIQUE COLUMERIEN ET PAYS FERTOIS RUGBY (4612N)
RST FONTENAY / ANTONY M+18 (à venir)
RUGBY CHARENTON MAISONS ALFORT ST MAURICE (6595U)
S C U F 3 (4686U)
PARIS UNIVERSITE CLUB (4680M)
RACING CLUB ASNIEROIS (7842T)
Club Exempt N° 4

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 16 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	22/09/24	R1	12/01/25
A2	29/09/24	R2	19/01/25
A3	06/10/24	R3	02/02/25
A4	13/10/24	R4	09/02/25
A5	10/11/24	R5	16/02/25
A6	17/11/24	R6	02/03/25
A7	24/11/24	R7	09/03/25
A8	08/12/24	R8	16/03/25
A9	15/12/24	R9	30/03/25

DATES DE REPLI	
REPLI 1	01/12/24
REPLI 2	23/03/25

A L'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 37 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

b. Phase finale

- **Associations hors « Equipes 3 »**

Les 8 associations hors « Equipes 3 » les mieux classées au classement inter-poules à l'issue de la phase qualificative seront qualifiées pour les ¼ de finale du Championnat d'Ile-de-France.

Elles seront opposées en ¼ de finale, le dimanche 13 Avril 2025, en match simple comme ci-dessous.

- Match 1 : 1er contre le 8ème → sur le terrain du 1er
- Match 2 : 2ème contre le 7ème → sur le terrain du 2ème
- Match 3 : 3ème contre le 6ème → sur le terrain du 3ème
- Match 4 : 4ème contre le 5ème → sur le terrain du 4ème

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Les 4 vainqueurs des ¼ de finale s'opposeront, sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative, pour les demi-finales le Dimanche 20 Avril 2025, en match simple comme ci-dessous.

- Match 5 : Vainqueur du Match 1 contre Vainqueur du Match 4
- Match 6 : Vainqueur du Match 2 contre Vainqueur du Match 3

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le Dimanche 27 Avril 2025, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de Régionale 3.

- **Associations « Equipes 3 »**

Les 7 associations « Equipes 3 » seront qualifiées pour les ¼ de finale du Championnat d'Ile-de-France « Equipe3 » et seront classées de 1 à 7 en fonction du classement inter-poules à l'issue de la phase qualificative.

Elles seront opposées en ¼ de finale, le dimanche 13 Avril 2025, en match simple comme ci-dessous.

- Match 1 : 1er qualifié d'office pour les ½ finales
- Match 2 : 2ème contre le 7ème → sur le terrain du 2ème
- Match 3 : 3ème contre le 6ème → sur le terrain du 3ème
- Match 4 : 4ème contre le 5ème → sur le terrain du 4ème

Les 4 vainqueurs des ¼ de finale s'opposeront, sur le terrain du mieux classé du classement de la phase qualificative, pour les demi-finales le Dimanche 20 Avril 2025, en match simple comme ci-dessous.

- Match 5 : Vainqueur du Match 1 contre Vainqueur du Match 4
- Match 6 : Vainqueur du Match 2 contre Vainqueur du Match 3

Les vainqueurs des demi-finales joueront la finale régionale le Dimanche 27 Avril 2025, pour le titre de Champion d'Ile-de-France de Régionale 3 « Equipes 3 ».

Calendrier des phases finales :

REGIONALE 3	
¼ FINALES	*13/04/25*
½ FINALES	*20/04/25*
FINALE	*27/04/25*

c. Qualifications en championnats de France

Le tableau des qualifiés en championnats de France prévoit la qualification de six équipes pour le championnat de France Régionale 3 et de six autres pour le championnat de France Promotion Régionale 3.

Pour rappel, toute « Equipe 3 » engagée en Régionale 3 ne peut participer aux phases finales de championnat de France de Régionale 3 ou de Promotion Régionale 3 (article

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

I.5.c.). En conséquence, seules les équipes hors « Equipes 3 » pourront être qualifiées pour les Championnats de France.

A l'issue de la phase qualificative, les associations classées :

- n° 1 à n° 6 au classement inter poules (soit 6 clubs) seront qualifiées pour les 32èmes de finale du Championnat de France Régionale 3
- n° 7 à n° 12 au classement inter poules (soit 6 clubs) seront qualifiées pour les 32èmes de finale du Championnat de France Promotion Régionale 3.

Par application des dispositions de l'article I) 5) c. du présent règlement, si une de ces 12 associations était une « Equipe 3 », elle sera remplacée par l'association la mieux classée immédiatement après elle dans l'ordre du classement général intra-poules à l'issue de la phase qualificative. Ces mêmes dispositions s'appliqueront si plusieurs de ces 12 équipes étaient des « Equipes 3 ».

Dans l'hypothèse où un club refuse, ou se voit refuser la participation au Championnat de France pour un motif financier, administratif ou disciplinaire, il sera remplacé, par le club le mieux classé à la fin de la phase qualificative de la saison 2024/2025 (et ainsi de suite en cas de refus de celui-ci), par application des dispositions de l'article 340 des Règlements Généraux de la FFR.

Ce dispositif est issu de l'article 344 des Règlements Généraux de la FFR et a été étendu par la LIFR à ses compétitions régionales.

d. Phase Consolante Régionale

Une phase consolante sera organisée sur base du volontariat pour les équipes hors « Equipes 3 » ne participant ni aux phases finales régionales, ni aux Championnats de France. Les modalités de cette compétition seront déterminées ultérieurement en fonction du nombre d'équipes participantes. Le vainqueur de cette compétition se verra décerner un trophée.

e. Affectations pour la saison 2025/2026

- Accession en Régionale 2

Les associations classées N°1 à N°4 à l'issue de la phase qualificative du championnat régional d'Ile de France (chaque premier de poule) accèderont à la Régionale 2 pour la saison 2025/2026, sachant qu'au maximum, une seule « Equipe 3 » sera autorisée à accéder à la Régionale 2.

En conséquence, s'il y avait plus d'une « Equipe 3 » dans les 4 associations classées N°1 à N°4 à l'issue de la phase qualificative du championnat régional d'Ile de France, seule la mieux classée au classement inter-poules accèdera à la Régionale 2 et l'autre ou les autres sera/seront remplacée(s) par l'association/les associations hors « Equipes 3 » la/les mieux classée(s) immédiatement après elle(s) dans l'ordre du classement général intra-poules à l'issue de la phase qualificative (et ainsi de suite en cas de refus de cette/ces dernière(s)).

FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

- Composition de la Régionale 3 pour la saison 2025/20266

La compétition de Régionale 3 regroupera pour la saison 2025-2026, 36 associations (hors nouvelles inscriptions) :

 - Les 33 équipes maintenues en Régionale 3 à l'issue de la saison 2024-2025
 - Les 3 équipes reléguées de Régionale 2 à l'issue de la saison 2024-2025, ce nombre étant potentiellement augmenté en fonction des *XX* équipes reléguées de Fédérale 3 en Régionale 1 à l'issue de la saison 2024-2025 (voir annexe)

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

IV) Annexes

Système d'accessions et relégations de la ligue à modifier à l'issue de la saison 2024/2025, en fonction du nombre de clubs de la ligue à modifier, rétrogradés ou relégués de Fédérale 3.

Clubs relégués de Fédérale 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Pour la Régionale 1 – Ligue Régionale Ile de France de Rugby									
Accèdent en Fédérale 3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Relégués de Fédérale 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Relégués en Régionale 2	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Accèdent de Régionale 2	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Pour la Régionale 2 – Ligue Régionale Ile de France de Rugby									
Accèdent en Régionale 1	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Relégués de Régionale 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Relégués en Régionale 3	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Accèdent de Régionale 3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Pour la Régionale 3 – Ligue Régionale Ile de France de Rugby									
Accèdent en Régionale 2	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Relégués de Régionale 2	3	4	5	6	7	8	9	10	11

ANNEXE 2

Règlement Financier de la LIFR 2024/2025

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

REGLEMENT FINANCIER DE LA LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY SAISON 2024/2025

CONDITIONS PARTICULIERES AUX DISPOSITIONS FINANCIERES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY

(Titres V et VI des Règlements Généraux)

Validé lors du Comité Directeur du 1er septembre 2024

Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby
9 rue Omer Talon 75011 Paris – Téléphone : 01 43 42 51 51 – Mail : ligue@idfrugby.fr
www.ligueidf.ffr.fr - N° SIRET : 834 397 051 00022 – Code APE 9319Z – N° Organisme de Formation : 11756037475

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

SOMMAIRE

Gestion Administrative

Provision licences assurances	Page 3
Provision frais d'arbitrage	Page 3
Cotisations des associations	Page 4
Droits d'engagement des équipes	Page 4
Coûts des mutations	Page 5
Autorisation de pratiquer le rugby dans une seconde association	Page 5
Prestations demandées aux Comités Départementaux et aux Clubs	Page 5
Billetterie	Page 6
Service Civique	Page 6
Retour des boucliers	Page 6
Disposition Particulière et Permanente	Page 6

Gestion Sportive

Frais de déplacement des officiels de match	Page 7
Barème disciplinaire	Page 9
Formation des éducateurs / entraîneurs	Page 10
Formation des arbitres	Page 10

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Gestion Administrative

1 – Provision licences assurances

Les clubs qui n'ont pas une équipe Une (masculine ou féminine) au niveau fédéral sont tenus de verser à la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby [LIFR], en début de saison, une provision à valoir sur le montant des licences assurances validées, par la FFR.

Ce montant est de 50 % du total des licences de la saison 2023/2024.

Cette provision devant être réglée par chèque, celui-ci sera remis à l'encaissement à partir du 1er février 2025.

2 – Provision frais d'arbitrage

Chaque club qui **participe à des compétitions régionales** : féminines (M18 et +18), jeunes (M16 et M19), séniors est tenu de verser à la Ligue Régionale Ile-de-France de Rugby [LIFR], une provision à valoir sur les frais de déplacement des arbitres selon l'échéancier ci-dessous.

Echéancier :

- 1er versement : avant le 15/10/2024
- 2ème versement : avant le 15/12/2024
- 3ème Versement : avant le 15/02/2025

Montant de chaque versement :

- Clubs Fédéraux : **500 €**
- Clubs Régionaux : **700 €**

Ces versements doivent être effectués, **exclusivement**, par virement selon le RIB ci-dessous.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

SOCIETE GENERALE RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Titulaire du Compte
LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE
9 RUE OMER TALON
75011 PARIS

Domiciliation
SAINT DENIS (04025)

Identification nationale (RIB)

30003	04025	00050413800	35
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB

Identification internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3040 2500 0504 1380 035

Identifiant International de la Banque (BIC)

SOGEFRPP

3 - Cotisation des associations

La participation des associations au fonctionnement de la LIFR est fixée comme suit :

	Club	Club uniquement « Rugby Loisir » et « Rugby à 7 »
Cotisation annuelle	**300 €**	**100 €**
Abonnement annuel Bulletin Officiel LIFR	**100 €**	**100 €**

4 - Droits d'engagement des équipes

Ces droits s'élèvent, concernant les compétitions régionales officielles et challenges à :

100 €	par équipe « **Plus de 18 ans masculins** » engagée
50 €	par équipe de « **Moins de 19 ans masculins** » engagée
50 €	par équipe de « **Moins de 16 ans masculins** » engagée
100 €	par équipe « **Plus de 18 ans féminines** » engagée
50 €	par équipe « **Moins de 18 ans Féminines** » engagée
50 €	par « **École de Rugby** » engagée
60 €	par équipe « **Rugby Loisir +** » engagée

Dans le cas d'un rassemblement, c'est le club support qui est débité des frais ci-dessus.

Par ailleurs, les frais d'inscription à un tournoi « Rugby Loisir Sans Plaquage » (Coupe et Féria) organisé par la LIFR sont de **40 € par équipe** au profit du club organisateur.

Concernant les compétitions de rugby à 7 et les clubs, hors Ile-de-France, les droits d'engagement font l'objet d'une convention et/ou d'un cahier des charges spécifiques.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

5 – Coût des mutations

Le coût des mutations pour la saison 2024/2025 sera le suivant :

Compétitions	FFR	LIFR
1ère Division Professionnelle - TOP 14 2ème Division Professionnelle - PRO D2	174 €	**20 €**
Nationale Nationale 2 1ère Division Fédérale Elite 1 Féminine Elite 2 Féminine	87 €	**20 €**
2ème Division Fédérale 3ème Division Fédérale Fédérale Féminine 1 Fédérale Féminine 2	65 €	**20 €**
Régionale 1 Régionale 2 Régionale 3 Féminines Régionale à X	44 €	**20 €**
Ecoles de Rugby		**15 €**

6 – Autorisation de pratiquer le rugby dans une seconde association

Pour la gestion des autorisations de jouer dans une seconde association, la LIFR applique, sur chaque demande des frais de gestion de 5 €.

7 – Prestations demandées aux Comités Départementaux et aux Clubs

Dans le cadre de l'activité de la Ligue Régionale, il est demandé aux Comités Départementaux et aux Clubs d'assurer certaines prestations.

Pour la réalisation de ces prestations, hors Cahier des Charges spécifique, la Ligue Régionale accordera une aide **maximale par personne** de :

Forfait journalier comprenant : • Mise à disposition des installations • Accueil café, collation • Repas du midi	**20 €**
Forfait ½ journée comprenant : • Mise à disposition des installations • Accueil café	**5 €**
Repas sportif (y compris réunion des officiels de match)	**20 €**
Collation	**5 €**
Repas dirigeants	**35 €**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

8 – Billetterie

Pour les matches internationaux et rencontres de phase finale de TOP 14, la LIFR applique, dès la réservation, sur chaque place vendue des frais de gestion de 5 €.

9 – Service Civique

Pour la gestion des Services Civiques, la LIFR applique, sur chaque contrat des frais de gestion de 10 €.

10 – Retour des boucliers de Champions Régionaux

Les clubs Champions Régionaux devront retourner le bouclier au Siège de la LIFR au minimum 1 mois avant la date de la finale de la saison suivante.

En cas de retard de l'envoi du bouclier, une somme de 500 € sera débitée au club fautif.

En cas de dégradation du bouclier, une somme de 700 € sera débitée au club fautif.

En cas de perte du bouclier, une somme de 1 000 € sera débitée au club fautif.

11 - Disposition particulière et permanente

Le Comité Directeur ou le Bureau de la LIFR pourront prendre toutes décisions qu'ils jugeront conformes à l'intérêt général du Rugby, sur toutes les dispositions financières qui seront soumises à son examen et qui ne se trouveraient pas expressément prévues au présent règlement.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Gestion Sportive

1 - Frais des officiels de match

Les frais des officiels de match comprennent :

- Les frais de trajet
- Une indemnité représentative de frais divers

Les fiches de frais devront être transmises à frais-officiels@idfrugby.fr dans un délai maximum de deux mois pour être réglées.

a) Les Frais de trajet

L'indemnité kilométrique de transport est fixée à :

- **0,45 € / km**, quel que soit le nombre de kilomètres parcourus (les kilomètres sont déterminés selon la référence internet Mappy - itinéraire le plus rapide).
- Remboursement des frais d'autoroute sur présentation des tickets quittance

Pour les supervisions (Arbitres et Représentants Fédéraux) hors territoire de la Ligue Régionale, les kilomètres sont plafonnés à 400 km (aller-retour), le co-voiturage est à privilégier.

b) Les indemnités représentatives de frais divers

Pour les Championnats, Challenges et Trophées Régionaux (matchs secs)

Arbitre	**70 €**
Arbitre Assistant	**60 €**
Superviseur	**50 €**
Coach, Coordinateur et Conseiller en Arbitrage	**50 €**
Représentant Fédéral	**60 €**
Evaluateur RF	**50 €**
Délégué Sécurité	**50 €**

Pour les matches amicaux (matchs secs)

Arbitre	**50 €**
Arbitre Assistant	**50 €**

Pour les autres compétitions régionales (plateaux, tournois, ...)

Arbitre	**75 €**
Coordinateur	**50 €**

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Pour les écoles de rugby

Représentant Départemental	**50 €**

Remarque : Les officiels de match doivent respecter les modalités de l'article 617-14 des Règlements Généraux de la FFR concernant la déclaration des indemnités représentatives de frais.

c) Le mode de paiement

Le paiement des frais (frais de trajet + indemnité représentative de frais divers) sera effectué suivant le tableau ci-dessous (hors Cahier des Charges Spécifique) :

<table>
<tr><th></th><th>Arbitres</th><th>Arbitre Assistant</th><th>Superviseurs</th><th>Coachs, Coordinateurs et Conseillers en Arbitrage</th></tr>
<tr><td>Championnats régionaux</td><td>Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.</td><td>Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association demandeuse ou par l'association sous le coup d'une sanction.</td><td colspan="2" rowspan="8">Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.</td></tr>
<tr><td>Tournois</td><td colspan="2">Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.</td></tr>
<tr><td>Plateaux à 7, Xrugby à 7 et à X</td><td colspan="2">Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.</td></tr>
<tr><td>Ecoles de rugby</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Matches amicaux</td><td colspan="2">Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.</td></tr>
<tr><td>Matches des phases finales (y compris la Finale) des Championnats régionaux, Challenges et Trophées sur le terrain d'un des 2 clubs (matchs secs)</td><td>Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités à l'association recevant.</td><td>Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite débités par la Ligue Régionale à 50 % à chaque club.</td></tr>
<tr><td>Matches des phases finales (hors la Finale) des Championnats régionaux, Challenges et</td><td colspan="2">Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement. Ces frais seront ensuite</td></tr>
</table>

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

Trophées sur terrain neutre (matchs secs)	débités par la Ligue Régionale à 50 % à chaque club.	
Matches des Finales des Championnats régionaux, Challenges et Coupes régionales sur terrain neutre (matchs secs)	Par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.	

Concernant les frais qui seront débités aux clubs (qui apparaitront sur le relevé du club à la Ligue), il sera demandé par versement bimensuel une provision pour couvrir ces frais (Cf Gestion administrative > Paragraphe Provision frais d'arbitrage).

d) Représentants Fédéraux et Délégués Sécurité :

Leurs frais sont réglés par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.

Ces frais, après règlement par la Ligue, sont imputés :

- Au(x) club(s) demandeur(s) ou suite à une décision du Conseil Régional de Discipline.
- A chaque club à hauteur de 50 % du total des frais sauf les finales régionales sur terrain neutre.

e) Représentants Départementaux « Ecole de Rugby » :

Leurs indemnités forfaitaires sont réglées par la Ligue Régionale après transmission des fiches de déplacement.

Elles sont imputées à 50 % au Comité Départemental du club organisant le plateau et le solde reste à la charge de la LIFR.

2 – Barème disciplinaire

1er et 2ème carton jaune (hors même rencontre)	**5 €**
2ème carton jaune au cours de la même rencontre pour la même personne inscrite sur la feuille de match	**150 €**
3ème carton jaune pour la même personne dans des rencontres différentes au cours de la saison 2024/2025	**150 €**

Les autres montants appliqués sont ceux définis dans le règlement et barèmes disciplinaire de la FFR (Titre V).

FFR
LIGUE RÉGIONALE
ÎLE DE FRANCE

3 - Formation des éducateurs / entraîneurs

Pour la saison 2024/2025, les frais d'inscription aux formations sont les suivants :

		Si l'éducateur fait sa formation en 2 ans	Si l'éducateur fait sa formation en 3 ans
Module d'accompagnateur	**100 €**		
Brevet Fédéral Rugby à 5 N1	**150 €**	**+ 50 €**	**+ 50 €**
Brevet Fédéral Baby Rugby	**150 €**	**+ 50 €**	**+ 50 €**
Brevet Fédéral Initiation/Découverte	**300 €**	**+ 80 €**	**+ 80 €**
Brevet Fédéral Développement	**300 €**	**+ 80 €**	**+ 80 €**
Brevet Fédéral Perfectionnement	**300 €**	**+ 80 €**	**+ 80 €**
Brevet Fédéral Optimisation	**300 €**	**+ 80 €**	**+ 80 €**
Brevet Fédéral « STAPS »	**150 €**		
Recyclage Brevet Fédéral et Certificat	**150 €**		
VAEF Brevet Fédéral	**150 €**		
Certification de Qualification Professionnel (CQP)	**2 200 €**		
VAEF CQP	**150 €**		
Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS)	**8 700 €**		

4 - Formation des arbitres

Pour la saison 2024/2025, les frais d'inscription aux formations d'arbitre, applicable à tous les clubs soumis ou non à une obligation relatée dans la charte de l'arbitrage, sont les suivants :

	Nombre de match de compétition arbitrés en phase de qualification		
	0 à 4	5 ou 8	9 et plus
Formation ACF : • Jusqu'au quota d'arbitre selon la Charte de l'Arbitrage	**300 €**	**200 €**	**100 €**
Formation ACF : • Au-delà du quota selon la Charte de l'Arbitrage	**250 €**	**150 €**	**50 €**
Formation ACF • Au-delà du quota selon la Charte de l'Arbitrage plus 2 arbitres • Pour les Clubs non soumis à la charte de l'arbitrage	**200 €**	**100 €**	**30 €**

ACF = Arbitre en Cours de Formation